

Appel à projets 2015-2016

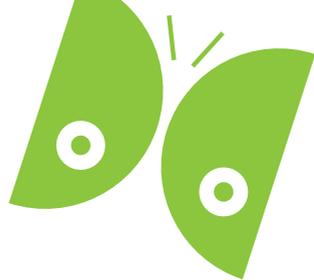
Sur la piste des Espaces Naturels
Sensibles du Doubs



espaces
naturels
sensibles
DU DOUBS

www.doubs.fr

Doubs
le Département



Dans le cadre de sa politique d'éducation à l'environnement et au développement durable, le Département du Doubs soutient, avec l'appui de structures d'animation agréées, les projets pédagogiques des établissements du 1^{er} degré (sauf classes de maternelle) et collèges du Doubs en lien avec le thème des milieux naturels, retenu dans le cadre d'un appel à projets.



Des Espaces Naturels Sensibles mis en valeur par le Département

Le Département du Doubs a élaboré en 2006 un schéma départemental consistant à identifier des espaces naturels du département présentant un intérêt particulier d'un point de vue faunistique, floristique ou paysager. Les principes de gestion de ces espaces sont axés vers la préservation des milieux et leur découverte par le public.

Les Espaces Naturels Sensibles du département du Doubs constituent un patrimoine essentiel :

- ils abritent des écosystèmes typiques des régions karstiques en accueillant une faune et une flore remarquable,
- ils présentent des paysages exceptionnels,
- ils ont vocation à être aménagés de façon raisonnée pour permettre leur découverte par le public,
- leur préservation est donc primordiale pour garantir le maintien des potentialités écologiques, touristiques et économiques.

L'opération «Sur la piste des ENS» est née en 2008. Elle a pour objectifs de concevoir et de réaliser une action pédagogique en lien avec les sites naturels inscrits au réseau des Espaces Naturels Sensibles du Doubs (dont une quarantaine est susceptible d'accueillir du public) en apportant une aide financière aux établissements scolaires engagés dans la démarche.

Vous avez un projet pédagogique en lien avec les Espaces Naturels Sensibles du Doubs?

Le Département du Doubs lance, du 16 juin au 17 octobre 2014 minuit (date de courriel faisant foi), un appel à projets à destination des établissements scolaires du département du premier et second degré (collèges uniquement).

Les projets, visant la pluridisciplinarité doivent permettre notamment :

- **une découverte et une compréhension des milieux rencontrés (zones humides, forêts, pelouses sèches, ...), de leur place et de leur importance dans l'environnement,**
- **une compréhension des impacts positifs ou négatifs des activités humaines sur la nature,**
- **une prise de conscience de la nécessité de protéger l'environnement (air, eau, sols, espèces, ...).**

Les projets pédagogiques sur le thème des milieux naturels élaborés avec l'appui de structures d'animation agréées par le Département et l'Éducation Nationale sont soutenus financièrement sur la base de 3 à 4 demi-journées (2 à 3 pour les collèges) d'accompagnement dont au moins 2 demi-journées sur le terrain (1 pour les collèges). Le déroulement sur plusieurs séances permet d'intégrer les programmes scolaires au contenu des sorties et favorise un travail plus en profondeur sur les comportements.

Toutes les informations ainsi que les documents relatifs à cet appel sont téléchargeables sur le site du Conseil général www.doubs.fr (critères d'éligibilité des projets et pièces à fournir, aide financière...). Les dossiers sont à faire parvenir par mail uniquement :

- pour le 1^{er} degré à Mme Françoise HENRIET, pour la Direction académique.
Email: francoise.henriet@ac-besancon.fr
- pour les collèges à M. Max ANDRE, mission EDD du Rectorat.
Email: max.andre@ac-besancon.fr
- Important : le mail sera mis en copie à Beatrice.Viennet@doubs.fr pour le service Environnement du Conseil général du Doubs

Attention : les dossiers envoyés après le 17 octobre ne pourront être pris en considération. Un jury se réunira début novembre pour les examiner.

Les Espaces Naturels Sensibles du Doubs accueillent les classes, avec l'appui de structures agréées

Les sites naturels sur lesquels peuvent se dérouler les sorties d'étude pédagogiques sont inscrits au réseau des Espaces Naturels Sensibles du Doubs et figurent sur la carte ci-contre. Ils possèdent le label «Espace Naturel Sensible» et sont ouverts au public.

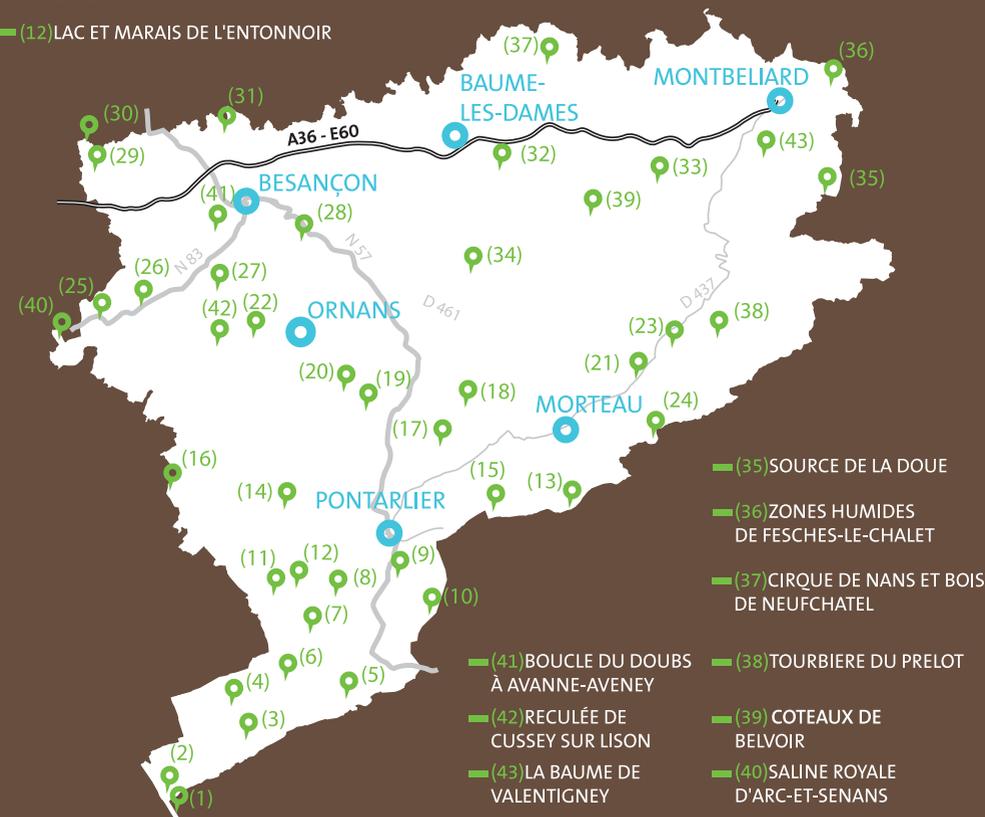
Si plusieurs sorties sont prévues, l'une d'entre elles peut éventuellement se dérouler ailleurs que sur un Espace Naturel Sensible :

- un site associé au réseau Espace Naturel Sensible (Réserves naturelles, Maison de la Réserve du lac de Remoray...),
- un site proche de l'établissement scolaire ; l'objectif est de connaître son environnement proche et éventuellement de le comparer avec un Espace Naturel Sensible (richesse, caractéristiques, gestion...).

Les associations partenaires suivantes sont agréées par le Département et l'Éducation Nationale pour aider les enseignants à concevoir et à réaliser une action pédagogique sur tout ou partie des espaces naturels sensibles (contacter ces structures pour savoir sur quels sites il est possible d'intervenir).

- CPIE du Haut Doubs,
- CPIE de la Vallée de l'Ognon,
- France Nature Environnement - Doubs,
- LPO Franche Comté,
- Association des amis du site naturel du Lac de Remoray, Maison de la Réserve,
- Société d'Histoire Naturelle du Pays de Montbéliard,
- Association Traitement Recyclage Insertion (T.R.I.),
- Association Terroir Comtois (sur le site Espace Naturel Sensible de la Pelouse de la Chaux uniquement).
- Emmanuel Redoutey
- Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté (CEN), antenne de la Réserve Naturelle Nationale de Valbois
- Établissement Public Territorial de Bassin Saône-Doubs (EPTB) (pour les zones humides).

- (1) BOIS, PELOUSE ET FALAISE DU RISOUX
- (2) LAC ET TOURBIERES DE CHAPPELLE-DES-BOIS
- (3) FORET DES BATIES
- (4) ZONES HUMIDES DU CEBRIOT ET TOURBIERES DE MOUTHE
- (5) PELOUSES ET PRAIRIES DU MONT D'OR
- (6) TOURBIERE DES BELOUSSIERS
- (7) ZONES HUMIDES DU CROSSAT ET DES CHAMPS NOUVEAUX
- (8) LAC, TOURBIERE ET ZONES HUMIDES DE MALPAS
- (9) PELOUSES DU FORT MALHER
- (10) TOURBIERE DU BOIS DES PLACETTES
- (11) BOIS DE LA MONTAGNE DU LAVERON
- (12) LAC ET MARAIS DE L'ENTONNOIR
- (13) ZONES HUMIDES DU GARDOT
- (14) PRAIRIES DU PLATEAU DE LEVIER
- (15) ROCHERS DU CERF
- (16) ZONE HUMIDE DU MONTENOT
- (17) PRAIRIES DU CRET MONNIOT
- (18) TOURBIERES DE PASSONFONTAINE ET DE LONGEMAISSON
- (19) ROCHER DE HAUTEPIERRE -LE-CHATELET
- (20) VERSANTS DE VUILLAFANS ET CHATEAUVIEUX
- (21) TOURBIERES DU MEMONT
- (22) ROCHER DE COLONNE
- (23) TOURBIERE DES CREUGNIOTS
- (24) MONT CHATELARD
- (25) COTE DE LIESLE
- (26) PELOUSES DE LA COTE DE MOINI
- (27) PRAIRIES ET BOCAGE DE CHENECEY-BUILLON
- (28) MARAIS DE SAONE
- (29) PELOUSE DE LA CHAUX
- (30) PRAIRIES DU GRAND ROUE
- (31) ENJEUX AMPHIBIENS ENTRE BESANÇON ET OGNON
- (32) ROCHERS ET BOIS DE BAUME-LES-DAMES
- (33) PELOUSE MARNEUSE DU PRE NICARD
- (34) ZONES HUMIDES DE L'ETANG DU BREUILLEZ



- (35) SOURCE DE LA DOUE
- (36) ZONES HUMIDES DE FESCHES-LE-CHALET
- (37) CIRQUE DE NANS ET BOIS DE NEUFCHATEL
- (38) TOURBIERE DU PRELOT
- (39) COTEAUX DE BELVOIR
- (40) SALINE ROYALE D'ARC-ET-SENANS
- (41) BOUCLE DU DOUBS À AVANNE-AVENEY
- (42) RECLÉE DE CUSSEY SUR LISON
- (43) LA BAUME DE VALENTIGNEY



Pour toute information
complémentaire nécessaire
au montage de votre projet

DÉPARTEMENT DU DOUBS
Service de l'environnement
et de l'espace rural
7, avenue de la gare d'eau
25031 - Besançon cedex

03 81 25 81 37
www.doubs.fr
info@doubs.fr